

CATALOGUE DES FORMATIONS

Règlement intérieur

Conditions générales d'inscription

NOS FORMATIONS

Plans d'accès



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi conformément aux articles du code du travail

PRÉAMBULE

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par FORMASBESTOS, organisme de formation professionnel, domicilié au 631 route du Bourg, 76490 LOUVETOT. FORMASBESTOS est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 28 76 06121 76

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FORMASBESTOS et accepte que les mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

ARTICLE 2 – PRINCIPE GÉNÉRAL

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- ✓ Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- ✓ De toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

ARTICLE 3 – CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et doit suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 4 – BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boisson alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

ARTICLE 5 – INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

En application du décret N°2006-1386 du 15 Novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Le décret n°2017-633 du 25 avril 2017 précise les modalités de la loi 2016-41 du 3 janvier 2016 de modernisation du système de santé en interdisant l'usage de la cigarette électronique dans :

- ✓ Les lieux de travail fermés et couverts à usage collectifs

- ✓ Les établissements scolaires destinés à l'accueil, la formation et à l'hébergement des mineurs
- ✓ Les transports collectifs

ARTICLE 6 – ACCIDENT

Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

ARTICLE X – L'AGISSEMENT SEXISTE

Conformément à l'article L1142-2-1 du code du travail, nul ne doit subir d'agissement sexiste, il est défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

ARTICLE X – ÉPIDÉMIES

Les obligations en matière d'hygiène et de sécurité en lien avec une épidémie ou toute autre propagation de virus doivent être respectées par l'ensemble des stagiaires en formation, mais aussi des salariés du centre de formation ou prestataires extérieurs en tout lieu de l'entreprise, qu'il s'agisse des gestes barrière et plus généralement des règles de distanciations sociales, des mesures d'hygiène, telles que le lavage des mains, de la limitation, voire l'interdiction des réunions en présentiel ou de la limitation du nombre de leurs participants.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

ARTICLE 7 – ASSIDUITÉ DU STAGIAIRE EN FORMATION

Article 7.1 – Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2 – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi...) de cet évènement.

Tout évènement justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3 – Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi conformément aux articles du code du travail

ARTICLE 8 – ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- ✓ Entrer ou demeurer dans les locaux de formations à d'autres fins que la formation ;
- ✓ Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- ✓ Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLES 9 – TENUE

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Une tenue de travail et des EPI seront demandés lors de la convocation pour les formations le nécessitant.

ARTICLE 10 – COMPORTEMENT

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

ARTICLE 11 – UTILISATION DU MATÉRIEL

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

ARTICLE X – ENREGISTREMENT, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelque procédé que ce soit.

MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 12 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- ✓ Rappel à l'ordre ;
- ✓ Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- ✓ Blâme ;
- ✓ Exclusion temporaire de la formation ;
- ✓ Exclusion définitive de la formation. ;

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- ✓ L'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire.
- ✓ Et/ou le financeur du stage.

ARTICLE 13 – GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 13.1 – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Révision du 24 septembre 2023

Article 13.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- ✓ Il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'acquittement de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- ✓ La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 13.3 – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4 – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Section applicable pour les actions d'une durée supérieure à 500 heures.

ARTICLES 14 – ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

- ✓ Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus ;
- ✓ Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;
- ✓ Le responsable de l'organisme de formation à la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

ARTICLE 15 - DURÉE DU MANDAT DES DÉLÉGUÉS DES STAGIAIRES

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

ARTICLE 16 – RÔLE DES DÉLÉGUÉS DES STAGIAIRES

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Établi conformément aux articles du code du travail

ARTICLE 1 – DATE ET LIEUX DES ACTIONS DE FORMATION

Les dates et lieux des actions sont fixés :

- ✓ Soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par FORMASBESTOS
- ✓ Soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et FORMASBESTOS (convention de formation)

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions libellées sur des bulletins d'inscription FORMASBESTOS ou sur papier à entête du demandeur, doivent parvenir 3 semaines avant le début de la formation, accompagnées, notamment pour les stagiaires individuels du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature par le bénéficiaire de la formation vaut acceptation des conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements FORMASBESTOS.

ARTICLE 3 – ANNULATION / REPORT DE LA PART DU CLIENT

En cas :

- ✓ D'annulation d'un stage intra-entreprise
- ✓ D'annulation d'inscription d'un ou plusieurs stagiaires sur un stage inter-entreprises
- ✓ De demande de report

Reçue par FORMASBESTOS moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation à titre d'indemnités forfaitaires.

Tout stage commencé est dû.

ARTICLE 4 – ANNULATION / REPORT DE LA PART de FORMASBESTOS

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de FORMASBESTOS, soit l'annulation d'une action de formation, soit son report à une date ultérieure.

Dans ce cas, les entreprises (ou stagiaires individuels) :

- ✓ Sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation ;
- ✓ Ne supportent aucune charge ou frais ;
- ✓ Ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part de FORMASBESTOS.

ARTICLES 5 – CONVENTION DE FORMATION CONTINUE

Selon la législation et conformément aux dispositions de l'article L 6353-2 du Code du Travail, une convention de formation est établie.

ARTICLE 6 - FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation comprennent les frais d'enseignement proprement dits, et le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition du matériel, de locaux ...

La facturation comprend perception de la TVA aux taux applicables dans les condition réglementaires.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Toute facture relative à des frais de formation est payable net d'es-compte dans les 30 jours suivant la date d'émission. Tout retard, conformément aux dispositions légales en vigueur, fait l'objet de pénalités, non imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue, déterminées par l'application d'une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues.

ARTICLE 8 – OBLIGATION DES PARTIES

FORMASBESTOS s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux objectifs et caractéristiques du stage choisi hors les cas prévus à l'article 4 des présentes. Le participant accepte de participer à cet enseignement et s'engage à respecter le règlement intérieur du site accueillant la formation.

ARTICLES 9 – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- ✓ Tous les enseignements sont dispensés sous l'autorité et la responsabilité du président de FORMASBESTOS ;
- ✓ L'animation est confiée à un ou plusieurs collaborateurs permanents ou occasionnels homologués ;
- ✓ Toutes les actions de formation font l'objet d'une évaluation de satisfaction des participants.

ARTICLE 10 - PRÉSENCE DES STAGIAIRES

- ✓ La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement de la feuille de présence qui leur est présentée ;
- ✓ À l'issue du stage, une attestation de participation est délivrée

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est celle du siège de la SAS FORMASBESTOS.

ARTICLE 12 – PUBLICITÉ

La SAS FORMASBESTOS est autorisée à citer à titre de référence le nom de leurs clients et les prestations réalisées.

BULLETIN D'INSCRIPTION SUR SIMPLE DEMANDE

Nos formations :

Sous section 4

(référentiel selon l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante)

- SS4_01 Sous-section 4 opérateur — formation préalable
- SS4_04 Sous-section 4 cumul des fonctions — formation préalable
- SS4_11 Sous-section 4 opérateur — formation de recyclage
- SS4_14 Sous-section 4 cumul des fonctions — formation de recyclage

AIPR

(référentiel selon l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante)

- AIP_01 AIPR opérateur — formation préalable
- AIP_02 AIPR encadrant — formation préalable
- AIP_03 AIPR concepteur — formation préalable
- AIP_11 AIPR opérateur — formation de recyclage
- AIP_12 AIPR encadrant — formation de recyclage
- AIP_13 AIPR concepteur — formation de recyclage

Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

- HAR_01 Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (Travaux en hauteur / Port du harnais)
- HAR_11 MAC Travaux en hauteur / Port du harnais

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

- SST_01 Formation SST initiale
- SST_11 MAC SST initiale

Bilan aéraulique

- BAE_01 Savoir réaliser un bilan aéraulique prévisionnel pour un chantier de désamiantage sous confinement

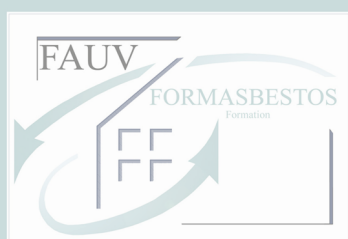
Montage des échafaudages

- E15_01 Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (3 jours)
- E15_11 MAC - Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (3 jours)
- E16_01 Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) (2 jours)
- E16_11 MAC - Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) (2 jours)
- E17_01 Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (1 jour)
- E17_11 MAC - Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied (1 jour)
- E18_01 Monter, réceptionner, vérifier, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages roulants (au sens de la R457)
- E18_11 MAC - Monter, réceptionner, vérifier, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages roulants (au sens de la R457)

Pour les personnes en situation de handicap ou a mobilité réduite, nous contacter au 02 32 70 80 47.

Nous avons travaillé à créer des salles de formation qui pourront vous accueillir quel que soit votre situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter afin de trouver ensemble la solution qui vous conviendra.

INTERVENTIONS SOUS-SECTION 4 FORMATIONS PREALABLE



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS

Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant

DÉLAIS

2 jours
14 heures

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expérience
Application pratique



FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC

- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée

- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire

- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante

- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence

- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique

- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique

- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de contrôle
- ✓ Identifier les dysfonctionnements
- ✓ Appliquer les procédures d'urgence
- ✓ Savoir rédiger un mode opératoire
- ✓ Savoir passer les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation
des documentations et matériels
types utilisés couramment en entre-
prise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type



FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4 CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS

Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant

DÉLAIS

5 jours
35 heures

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expérience
Application pratique



FORMATION PRÉALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4 CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC

- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée

- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire

- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante

- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence

- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique

- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique

- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

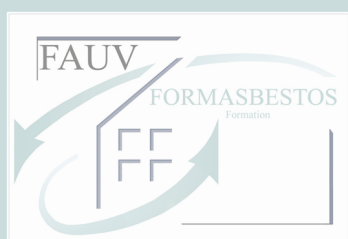
- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de contrôle
- ✓ Identifier les dysfonctionnements
- ✓ Appliquer les procédures d'urgence
- ✓ Savoir rédiger un mode opératoire
- ✓ Savoir passer les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation
des documentations et matériels
types utilisés couramment en entre-
prise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type

INTERVENTIONS SOUS-SECTION 4 FORMATIONS DE RECYCLAGE



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR DE CHANTIER

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS

Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique



FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC

- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée

- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire

- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante

- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence

- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique

- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique

- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de contrôle
- ✓ Identifier les dysfonctionnements
- ✓ Appliquer les procédures d'urgence
- ✓ Savoir rédiger un mode opératoire
- ✓ Savoir passer les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation
des documentations et matériels
types utilisés couramment en entre-
prise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type



**FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4
CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE
ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER
ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER**

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié intervenant ou encadrant sur des opérations susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante R4412-144 et suivants du Code du travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

L'amiante, produit et pathologie

- ✓ Connaitre les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la Santé
- ✓ Connaitre les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter

Préparation et prise de poste

- ✓ L'analyse des risques et les moyens de prévention
- ✓ Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires

La réglementation

- ✓ Les risques et la prévention
- ✓ La surveillance médicale
- ✓ Les fiches d'attestation d'exposition
- ✓ Le droit de retrait
- ✓ L'élimination des déchets

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition d'empoussièrement induits ;
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ;
- ✓ Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PRÉREQUIS	DÉLAIS
<i>Aptitude médicale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant</i>	1 jours 7 heures
VALIDITÉ	RECYCLAGE
3 ans	1 journée
TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée : Nous consulter	

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique



FORMATION RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4 CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER ET/OU D'OPERATEUR DE CHANTIER

Programme

Valeur limite d'exposition professionnelle et EPC

- ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres
- ✓ Les procédures de contrôle
- ✓ Le rôle des équipements de protection collective
- ✓ Identifier les dysfonctionnements

EPI et intervention en zone confinée

- ✓ Les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Rédaction d'un mode opératoire

- ✓ Les méthodes pour évaluer l'empoussièrement attendu
- ✓ Les fréquences et modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement
- ✓ La mise en œuvre d'un processus pour respecter la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- ✓ La description des procédures de décontamination
- ✓ Le calcul de la VLEP

Les déchets amiante

- ✓ Appliquer les procédures de conditionnement d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination

Les procédures d'urgence

- ✓ Appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgences et anormales

Évaluation théorique

- ✓ QCM
- ✓ Analyse de rapport de repérage amiante
- ✓ Création de mode opératoire

Évaluation pratique

- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Élaboration du mode opératoire
- ✓ Procédure d'habillage et mise en place des protections respiratoires adaptées à l'intervention

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

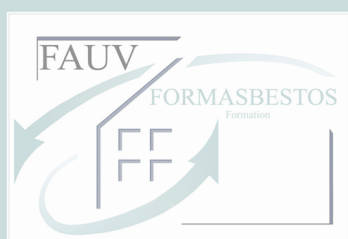
- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de contrôle
- ✓ Identifier les dysfonctionnements
- ✓ Appliquer les procédures d'urgence
- ✓ Savoir rédiger un mode opératoire
- ✓ Savoir passer les consignes et bonnes pratiques

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation
des documentations et matériels
types utilisés couramment en entre-
prise :

- ✓ Fiche d'analyse de risque
- ✓ Cartographie des risques
- ✓ Matériel nécessaire aux interventions de ce type

AIPR FORMATIONS PREALABLE



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
- ✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- ✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

5 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "opérateurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

OBJECTIFS **PEDAGOGIQUES**

- ✓ **Appliquer** les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ **Organiser** la prévention lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
- ✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- ✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

5 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "encadrants"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
- ✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- ✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

5 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique



FORMATION PRÉALABLE AIPR CONCEPTEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "concepteurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux
- ✓ Concevoir les projets dans les règles de l'art

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

AIPR FORMATIONS DE RECYCLAGE



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
- ✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- ✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

5 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique



FORMATION RECYCLAGE AIPR OPERATEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "opérateurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ **Appliquer** les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ **Organiser** la prévention lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
- ✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- ✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

5 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique



FORMATION RECYCLAGE AIPR ENCADRANT

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "encadrants"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

PERSONNES CONCERNÉES :

Parcours pédagogique

- ✓ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ✓ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- ✓ Définitions et glossaire
- ✓ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ✓ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispenses
- ✓ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) – Évaluation
- ✓ DT suivie d'une DICT
- ✓ La préparation du projet – Évaluation
- ✓ La préparation des travaux
- ✓ DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Évaluation
- ✓ L'exécution des travaux
- ✓ Le marquage-piquetage – Évaluation
- ✓ Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Évaluation
- ✓ Application du « guide technique » – Évaluation
- ✓ La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- ✓ En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- ✓ Approfondir ses connaissances du Guide Technique.
- ✓ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- ✓ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)

DÉLAIS

1 jours
7 heures

VALIDITÉ

5 ans

RECYCLAGE

1 journée

TARIFS : En fonction du niveau du stagiaire, de la thématique et de la catégorie souhaitée :
Nous consulter

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Application pratique au travers d'exemples concrets et de retours d'expériences
Application pratique



FORMATION RECYCLAGE AIPR CONCEPTEUR

Programme

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- ✓ L'analyse des réponses
- ✓ La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux
- ✓ Les clauses dans les marchés et DCE
- ✓ Le marquage-piquetage
- ✓ Les compétences des personnels
- ✓ Cartographie

Procédures pour les exécutants avant les chantiers

- ✓ Le formulaire de DICT
- ✓ L'application du guide technique: présentation et mode d'emploi
- ✓ La lecture des indices et affleurants
- ✓ Les travaux sans tranchée

Procédures au cours du chantier

- ✓ Les arrêts de chantier: cas, responsabilités et constat
- ✓ Le constat de dommage
- ✓ Les opérations sur chantier
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents

Passage du QCM AIPR "concepteurs"

- ✓ Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

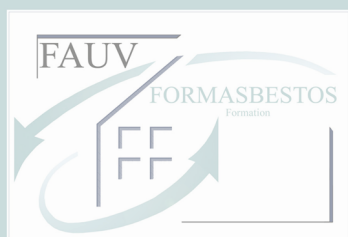
- ✓ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont
- ✓ Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux
- ✓ Concevoir les projets dans les règles de l'art

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprotection, discussions...
- Manuel pédagogique
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour passer le QCM sur le site du ministère

Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Formation initiale à l'utilisation



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Formation à l'utilisation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée de façon occasionnelle ou permanente à travailler en hauteur sur un poste de travail nécessitant le port d'un EPI contre les risques de chutes de hauteur

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Les principes généraux de prévention

- ✓ Présentation des droits et devoirs des employeurs et employés dans la sécurité des travaux en hauteur

Les risques

- ✓ Analyses des typologies de risques

Les matériels

- ✓ La préhension du corp
 - ⇒ Harnais
- ✓ Les éléments de liaison
 - ⇒ Système d'arrêts de chutes
 - ⇒ Système de maintien
 - ⇒ Système de retenue
- ✓ Les dispositifs d'ancrages

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques pour les travaux en hauteur à l'aide de protections individuelles
- ✓ Être capable de travailler en hauteur en utilisant les protections individuelles adaptées aux conditions du poste de travail

PRÉREQUIS

*Aptitude au poste de travail
Avoir à disposition des EPI adaptés
Avoir 18 ans*

DÉLAIS

*2 jour
14 heures*

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

*1 jour
7 heures*

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Applications pratiques
avec le matériel des bénéficiaires



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Formation à l'utilisation

Programme

Statistiques des accidents du travail

Droits obligations et responsabilités

- ✓ Pour l'employeur
- ✓ Pour l'employé

Les risques présents sur le poste de travail

Que faire en cas d'accident

Dans quelles situations avoir recours aux EPI

Les différents EPI

- ✓ Corps
- ✓ Tête
- ✓ ...

La Signalisation

Évaluation théorique

- ✓ QCM

Évaluation pratique

- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Procédure d'utilisation des EPI sur plateforme pédagogique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaître les procédures de mise en place des sécurités individuelles
- ✓ Être en capacité de définir les moyens de secours éventuels à mettre en œuvre en cas d'accident

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des matériels type utilisés couramment en entreprise :

- ✓ EPI
- ✓ Ancrages

Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur Formation à l'utilisation MAC



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Formation à l'utilisation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée de façon occasionnelle ou permanente à travailler en hauteur sur un poste de travail nécessitant le port d'un EPI contre les risques de chutes de hauteur

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Les principes généraux de prévention

- ✓ Présentation des droits et devoirs des employeurs et employés dans la sécurité des travaux en hauteur

Les risques

- ✓ Analyses des typologies de risques

Les matériels

- ✓ La préhension du corps
 - ⇒ Harnais
- ✓ Les éléments de liaison
 - ⇒ Système d'arrêts de chutes
 - ⇒ Système de maintien
 - ⇒ Système de retenue
- ✓ Les dispositifs d'ancrages

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les opérations spécifiques pour les travaux en hauteur à l'aide de protections individuelles
- ✓ Être capable de travailler en hauteur en utilisant les protections individuelles adaptées aux conditions du poste de travail

PRÉREQUIS

*Aptitude au poste de travail
Avoir à disposition des EPI adaptés
Avoir une attestation de formation
initiale de moins de 3 ans*

DÉLAIS

*1 jour
7 heures*

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

*1 jour
7 heures*

Méthode pédagogique :

Présentation théorique
Applications pratiques
avec le matériel des bénéficiaires



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Formation à l'utilisation

Programme

Statistiques des accidents du travail

Droits obligations et responsabilités

- ✓ Pour l'employeur
- ✓ Pour l'employé

Les risques présents sur le poste de travail

Que faire en cas d'accident

Dans quelles situations avoir recours aux EPI

Les différents EPI

- ✓ Corps
- ✓ Tête
- ✓ ...

La Signalisation

Évaluation théorique

- ✓ QCM

Évaluation pratique

- ✓ Évaluation des risques en salle
- ✓ Procédure d'utilisation des EPI sur plateforme pédagogique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaître les procédures de mise en place des sécurités individuelles
- ✓ Être en capacité de définir les moyens de secours éventuels à mettre en œuvre en cas d'accident

Moyens pédagogiques :

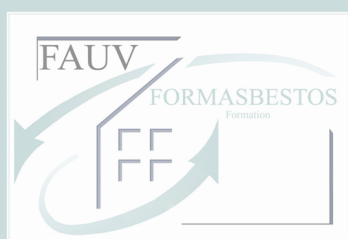
Présentation et utilisation des matériels type utilisés couramment en entreprise :

- ✓ EPI
- ✓ Ancrages

SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



FORMATION PRÉALABLE S.S.T. Sauveteur Secouriste du Travail

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout salarié volontaire

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Pourquoi un Sauveteur Secouriste du Travail ?

- ✓ Les accidents du travail dans la branche professionnelle
- ✓ Définition du SST
- ✓ Intérêt de la prévention des risques professionnels
- ✓ Réglementation en matière de formation et d'intervention du SST
- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- ✓ Envisager des actions de prévention pour la maîtrise des risques professionnels
- ✓ Présentation de la formation SST

TARIFS : Nous consulter

Nombre de bénéficiaires par session :

4 personnes minimum

10 personnes maximum

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- ✓ Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise
- ✓ Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.
- ✓ Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- ✓ Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

PRÉREQUIS

Aucun prérequis particulier

DÉLAIS

2 jours
14 heures

VALIDITÉ

24 mois
*Validité renouvelable par un
MAC pour 24 mois*

RECYCLAGE

1 jour
7 heures

Méthode pédagogique :

Présentation théorique

Exemples concrets situations accidentelles

Application pratique avec mise en situation

Exercice pratique de réanimation, position latérale
de sécurité



FORMATION PRÉALABLE S.S.T.

Sauveteur Secouriste du Travail

Programme

Identification des dangers environnants

- ✓ Identifier la notion de danger
- ✓ Repérer le danger (sans s'exposer soi-même) dans une situation d'accident/malaise
- ✓ Isoler et/ou supprimer le danger

Protéger, Alerter, Secourir (PAS)

- ✓ Face à une situation d'accident de travail, le SST doit être capable de définir les actions de prévention et protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse
- ✓ Examiner la victime (respiration, étouffement, saignement, brûlure...)
- ✓ Alerter les secours, informer son responsable hiérarchique ou chargé(e) de prévention
- ✓ Secourir la victime en appliquant les gestes de premiers secours adaptés à la situation en attendant l'arrivée d'une unité de secours

Prévention

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- ✓ Envisager des actions de prévention pour la maîtrise des risques professionnels

Certification

- ✓ Le suivi de la totalité de la formation et la satisfaction aux épreuves certificatives dans leur intégralité donnent droit à l'obtention du certificat SST

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Identifier les risques et dangers de son environnement de travail
- ✓ Appliquer les gestes de premiers secours en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime
- ✓ Savoir alerter les secours
- ✓ Savoir informer les personnes au sein de l'entreprise
- ✓ Maîtriser des risques professionnels par des actions de prévention

Moyens pédagogiques :

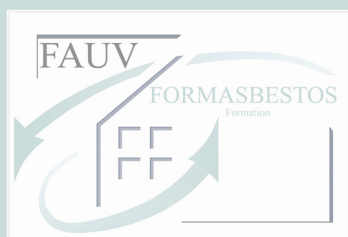
Présentation et utilisation des documentations et matériels de premiers secours :

- ✓ Matériel de soins
- ✓ Mannequins adulte / enfant / nourrisson
- ✓ Défibrillateur

Moyens d'encadrement :

Formateur titulaire du certificat
de "formateur SST" valide

SST Sauveteur Secouriste du Travail MAC



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



FORMATION MAC S.S.T.

Maintien des Acquis et des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout Sauveteur Secouriste du Travail

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Pourquoi un Sauveteur Secouriste du Travail ?

- ✓ Rappel sur la définition du SST
- ✓ Intérêt de la prévention des risques professionnels
- ✓ Réglementation en matière de formation et d'intervention du SST
- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- ✓ Envisager des actions de prévention pour la maîtrise des risques professionnels
- ✓ Présentation de la formation de maintien des acquis et des compétences SST
- ✓ Tour de table avec expérience des bénéficiaires SST

TARIFS : Nous consulter

Nombre de bénéficiaires par session :

4 personnes minimum

10 personnes maximum

OBJECTIFS

- ✓ Le MAC SST a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale.

PRÉREQUIS

Titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

DÉLAIS

1 jour
7 heures

VALIDITÉ

24 mois
Validité renouvelable par un
MAC pour 24 mois

RECYCLAGE

1 jour
7 heures

Méthode pédagogique :

Remise à niveau du SST basé sur l'expérience des participants, des cas concrets, des exercices pratiques



FORMATION MAC S.S.T. Maintenance des Acquis et des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

Programme

Remise à jour des connaissances techniques du SST

- ✓ Évaluation via un questionnaire afin d'analyser les compétences manquantes :
 - ⇒ Identifier le danger
 - ⇒ Protéger
 - ⇒ Examiner
 - ⇒ Alerter
 - ⇒ Informer
 - ⇒ Prévention
- ✓ Suite à l'évaluation du groupe, réponse aux différentes problématiques, et risques rencontrés dans l'entreprise
- ✓ Échanges d'expériences
- ✓ Exercices pratiques selon différents thèmes abordés lors de la théorie, avec évaluation sur une ou plusieurs mises en situation.
- ✓ Approfondissement des connaissances sur les risques spécifiques de l'entreprise : révision sur l'utilisation du défibrillateur et mise en pratique

Évaluation pratique

- ✓ Critères d'évaluation définis par l'INRS dans le Référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail)

Certification

- ✓ Le suivi de la totalité de la formation et la satisfaction aux épreuves certificatives dans leur intégralité donnent droit à l'obtention du certificat SST

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Identifier les risques et dangers de son environnement de travail
- ✓ Appliquer les gestes de premiers secours en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime
- ✓ Savoir alerter les secours
- ✓ Savoir informer les personnes au sein de l'entreprise
- ✓ Maîtriser des risques professionnels par des actions de prévention

Moyens pédagogiques :

Présentation et utilisation des documentations et matériels de premiers secours :

- ✓ Matériel de soins
- ✓ Mannequins adulte / enfant / nourrisson
- ✓ Défibrillateur

Moyens d'encadrement :

Formateur titulaire du certificat
de "formateur SST" valide

BILAN AÉRAULIQUE

Mesures et contrôles sur chantier en zone confinée



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.

PERSONNES CONCERNÉES :

Tout personnel technique d'encadrement de chantier ou technique ou mixte réalisant des travaux en sous-section 3 ou en sous-section 4

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Les principes de l'écoulement d'air

- ✓ Présentation théorique des flux d'air
- ✓ Manipulation de maquettes en simulation pour faciliter la compréhension

La modélisation d'une zone réelle

- ✓ Division de la zone en zone unitaire

Installation de zone

Principes généraux :

- ✓ Entrées d'air par les tunnels d'accès
- ✓ Entrées d'air par les entrées d'air de compensation
- ✓ Calcul du nombre d'entrées d'air
- ✓ Estimation des taux de fuite du confinement
- ✓ Calcul du débit d'air à extraire en permanence
- ✓ Choix et positionnement des extracteurs d'air
- ✓ Evaluer les besoins en entrée d'air
- ✓ Repérage et élimination des zones mortes
- ✓ Rédaction d'un plan d'installation

OBJECTIFS

- ✓ *Amener les professionnels à réaliser un bilan aéraulique de chantier prévisionnel*
- ✓ *Amener les professionnels à réaliser un unctrôle et les mesurages sur chantier*
- ✓ *Rédiger les rapports de bilan aérauliques*

PRÉREQUIS

- ✓ *Formation sous-section 3 encadrement de chantier ou encadrement technique OU*
- ✓ *Formation sous-section 4 encadrement de chantier ou encadrement technique ou encadrement mixte*

DÉLAIS

*1 jour
7 heures*

VALIDITÉ

Selon besoin

RECYCLAGE

*1 jour
7 heures*

Méthode pédagogique :

Exposé oral
Échanges oraux
Apports théoriques
Mises en situation pratiques

Programme

- ✓ Les bases de l'écoulement d'air (débit, vitesse, directions ...)
- ✓ La définition de la zone de confinement
- ✓ Le calcul des entrées d'air
- ✓ Le calcul des extractions
- ✓ Le positionnement des différents éléments

Finalité de la formation

- ✓ Être en capacité de réaliser les bilans aérauliques et vérifier la cohérence des valeurs,
- ✓ Savoir adapter les équipements en zone afin d'obtenir les grandeurs optimales pour la zone

Évaluation

Les évaluations sont effectuées en continue pendant toute la durée de la formation :

- ✓ Questionnaires oraux
- ✓ Réalisation d'un bilan aéraulique complet selon ED6307 (document INRS)
- ✓ Observation pendant la pratique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Appréhender les grandeurs concernées par les bilans aérauliques
- ✓ Adapter les équipements afin d'améliorer le bilan aéraulique de chantier

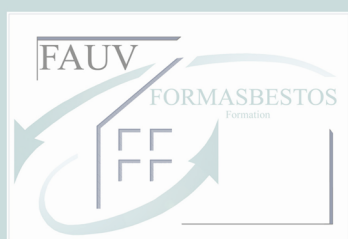
Les questionnements permettent de valider les acquis des participants à la fin de chaque séquence de formation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'organisme leur délivre une attestation de présence à la formation

MONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

FORMATION INITIALE



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



MONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière
des échafaudages de pied
Formation initiale

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice du fabricant, pour réaliser leur propre activité et à utiliser cet échafaudage

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Les principes généraux de prévention

- ✓ Présentation des droits et devoirs des employeurs et employés dans la sécurité des travaux en hauteur

Les risques

- ✓ Analyses des typologies de risques

Matériel d'échafaudage

à mettre à disposition

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés par la marque NF, en quantité nécessaire pour réaliser deux montages de conception différentes.

Ces ateliers comprendront des montages spécifiques tels que :

- ✓ Une poutre de franchissement (mini 4 m)
- ✓ Des consoles (0,30m)
- ✓ Un porte-à-faux (1,50m)
- ✓ Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Les cas pratiques à mettre en œuvre mobiliseront des échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprendront obligatoirement des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes), réalisés à chaque fois dans le respect des notices du fabricant.

OBJECTIFS

- ✓ *Se situer et être acteur de la prévention des risques*
- ✓ *Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant*
- ✓ *Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied*
- ✓ *Utiliser un échafaudage de pied en sécurité*

PRÉREQUIS

- ✓ *Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine de l'utilisation et/ou montage des échafaudages*
- ✓ *Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des notices de montages des fabricants (textes, plans, schémas, ...)*
- ✓ *Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chutes de hauteur sans restriction au port de charges*
- ✓ *Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelles contre les chutes de hauteur*

DÉLAIS

3 jours
21 heures

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

1 jour
7 heures

Méthode pédagogique :

Exposé oral
Échanges oraux
Apports théoriques
Mises en situation pratiques



MONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière
des échafaudages de pied
Formation initiale

Programme

- ✓ Les enjeux de la prévention
- ✓ Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- ✓ La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer, rendre compte
- ✓ Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- ✓ L'exploitation de la notice du fabricant
- ✓ La préparation du montage
- ✓ Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadre et multidirectionnel)
- ✓ Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- ✓ La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Finalité de la formation

- ✓ Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
 - Montage avec console
 - Montage porte-à-faux
 - Montage poutre de franchissement
 - Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Évaluation

Les évaluations sont effectuées en continue pendant toute la durée de la formation :

- ✓ Questionnaires oraux
- ✓ Questionnaires à choix multiples
- ✓ Observation pendant la pratique
- ✓ Outil TUTOPREV BTP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de mise en place des échafaudages
- ✓ Être en capacité de monter un échafaudage conformément à sa notice de montage
- ✓ Être en capacité de définir les moyens de secours éventuels à mettre en œuvre en cas d'accident

Les questionnements permettent de valider les acquis des participants à la fin de chaque séquence de formation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

MONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

MAC



Pour organiser cette formation pour un groupe de participants au sein de votre entreprise (partout en France et à l'étranger), et en personnalisant le programme : n'hésitez pas à nous contacter.



MONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière
des échafaudages de pied
MAC

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice du fabricant, pour réaliser leur propre activité et à utiliser cet échafaudage

Parcours pédagogique

Accueil

- ✓ Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation

Les principes généraux de prévention

- ✓ Présentation des droits et devoirs des employeurs et employés dans la sécurité des travaux en hauteur

Les risques

- ✓ Analyses des typologies de risques

Matériel d'échafaudage

à mettre à disposition

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés par la marque NF, en quantité nécessaire pour réaliser deux montages de conception différentes.

Ces ateliers comprendront des montages spécifiques tels que :

- ✓ Une poutre de franchissement (mini 4 m)
- ✓ Des consoles (0,30m)
- ✓ Un porte-à-faux (1,50m)
- ✓ Un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Les cas pratiques à mettre en œuvre mobiliseront des échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprendront obligatoirement des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes), réalisés à chaque fois dans le respect des notices du fabricant.

OBJECTIFS

- ✓ *Se situer et être acteur de la prévention des risques*
- ✓ *Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant*
- ✓ *Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied*
- ✓ *Utiliser un échafaudage de pied en sécurité*

PRÉREQUIS

- ✓ *Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine de l'utilisation et/ou montage des échafaudages*
- ✓ *Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des notices de montages des fabricants (textes, plans, schémas, ...)*
- ✓ *Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chutes de hauteur sans restriction au port de charges*
- ✓ *Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelles contre les chutes de hauteur*
- ✓ *Avoir une attestation précédente de moins de 3 ans*

DÉLAIS

3 jours
21 heures

VALIDITÉ

3 ans

RECYCLAGE

1 jour
7 heures

Méthode pédagogique :

Exposé oral
Échanges oraux
Apports théoriques
Mises en situation pratiques



MONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière
des échafaudages de pied
MAC

Programme

- ✓ Les enjeux de la prévention
- ✓ Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- ✓ La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer, rendre compte
- ✓ Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- ✓ L'exploitation de la notice du fabricant
- ✓ La préparation du montage
- ✓ Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadre et multidirectionnel)
- ✓ Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- ✓ La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Finalité de la formation

- ✓ Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
 - Montage avec console
 - Montage porte-à-faux
 - Montage poutre de franchissement
 - Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Évaluation

Les évaluations sont effectuées en continue pendant toute la durée de la formation :

- ✓ Questionnaires oraux
- ✓ Questionnaires à choix multiples
- ✓ Observation pendant la pratique
- ✓ Outil TUTOPREV BTP

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Préparer son poste de travail
- ✓ Connaitre les procédures de mise en place des échafaudages
- ✓ Être en capacité de monter un échafaudage conformément à sa notice de montage
- ✓ Être en capacité de définir les moyens de secours éventuels à mettre en œuvre en cas d'accident

Les questionnements permettent de valider les acquis des participants à la fin de chaque séquence de formation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Plan d'accès au site



SIEGE SOCIAL & LIEU DE FORMATION

